

## PREFET DE REGION MIDI-PYRENEES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement  
et du Logement (DREAL Midi-Pyrénées)

Toulouse, le 2 décembre 2014

Centre Support Mutualisé  
PSI- Gestion du Personnel – UPC unité Concours

### DECISION

fixant la liste des admissibles à l'oral pour le recrutement sans concours d'adjoints administratifs de 2ème classe pour 2 postes au titre de l'année 2014

Vu l'arrêté du 30 octobre 2014 portant ouverture au titre de l'année 2014 d'un recrutement sans concours dans le corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et fixant le nombre de places offertes, modifié par arrêté du 20 novembre 2014 ;

Vu la décision du 4 novembre 2014 portant ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoint administratif pour l'année 2014 ;

Vu la décision du 6 novembre 2014 fixant la composition de la commission de sélection ;

Vu la tenue de la commission de sélection, le 2 décembre 2014 pour examiner les candidatures ;

### DECIDE

#### Article 1 :

Il a été retenu dans la liste par ordre alphabétique, 19 (dix-neuf) candidats sélectionnés pour les entretiens qui se dérouleront les 16 et 17 décembre 2014, au siège de la DREAL Midi-Pyrénées est arrêtée comme suit :

- 1 - Mme BOUHAYA Malika
- 2 - Mme CECCAREL Valérie
- 3 - Mme DAVID Maria
- 4 - Mme GANDOULY Joan
- 5 - M. HAMADA Anli
- 6 - M. HEBRARD Valentin
- 7 - Mme LAVERGNE Valérie
- 8 - M. MARIANNARETTY Joseph
- 9 - Mme MARNAC Amandine
- 10 - Mme MASBOU Julie
- 11 - Mme NIETO Céline
- 12 - Mme PELLISSIER Katia
- 13 - Mme PIVERT Myrtha
- 14 - M. RICQ Julien
- 15 - M. TAVIN Clément
- 16 - Mme THEROSIET Karinne
- 17 - Mme VIE Amandine
- 18 - Mme VIENNE Valérie
- 19 - Mme ZOCCA Marie

Présent  
pour  
l'avenir

Article 2 :

Les candidats sélectionnés devront se présenter les 16 et 17 décembre 2014 au siège de la DREAL Midi-Pyrénées, bâtiment B – salle B. 403 - 4ème étage – 1, rue de la cité administrative – 31074 TOULOUSE cedex, munis de la convocation et d'une pièce d'identité avec photographie.

Article 3 :

Le Président de la commission de sélection est chargé de l'exécution de la présente décision.

Les membres de la Commission de sélection

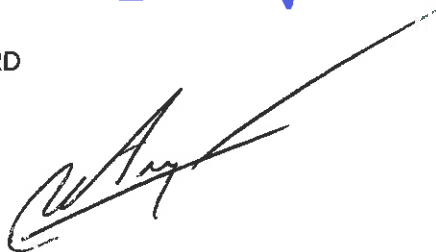
Président

Jean-Christophe RELIER

Catherine REMY



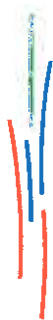
Rodolphe ANJARD



Le Président de la commission de sélection



Jean-Christophe RELIER



Présent  
pour  
l'avenir

[www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr](http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr)